

Règlement du Concours “ Le Prix Romancière 2019”

Article 1 : Organisation d'un concours

La Société Editions Jean-Claude Lattès ci-après « l'Organisateur », SNC au capital de 1 891 620 Euros, dont le siège social est 17 rue Jacob, 75006 Paris, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro N°B682 028 659, organise en partenariat avec Librinova un concours d'écriture intitulé « **Le Prix Romancière 2019** ». Ce concours est ouvert du 28 juin 2018 10h au 31 octobre 2018 18h (heure de Paris). L'accès au concours se fera via la plate-forme de concours dédiée à cet effet : <http://prix-emoi.librinova.com/concours/prix-romanciere> (ci-après « le Site »). L'objet du concours est de désigner trois manuscrits inédits destinés à être publiés selon les modalités décrites ci-après.

Article 2 : Conditions de participation au concours

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (y compris la Corse), DOM-COM,, à l'exception des membres du jury et des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille (le ou les Participant(s)). Le participant devra accepter sans réserve le présent règlement en cochant, lors de son inscription au concours, la case portant la mention « *J'accepte le règlement* ».

Article 3 : Thème du concours et contraintes à respecter

Chaque participant est invité à rédiger un roman (ci-après le Manuscrit) pour la collection &moi qui répond au brief ci-dessous :

Sujet :

- « Quand la romance rencontre l'action » : des personnages engagés (journalistes, humanitaires...) devront défendre une cause actuelle (environnement, inégalités, minorités, enfance, animaux...)
- de jeunes héros en quête de nouvelles expériences
- un univers, un cadre original qui consolide la narration

Contraintes :

- Un roman inédit
- Non illustré
- Les textes doivent être rédigés en langue française
- Le roman devra comprendre entre 350 000 et 500 000 signes, espaces compris
- Une seule contribution par participant
- La co-écriture est autorisée, étant entendu que chacun des auteurs devra être mentionné dans le Manuscrit et sera soumis au présent Règlement.
- Genre du roman : romance

Processus :

1. L'inscription au concours se fait sur le Site <http://prix-emoi.librinova.com/concours/prix-romanciere> via un formulaire à remplir
2. les Participants peuvent déposer leur texte sur le Site ou l'écrire en ligne sur le Site.
3. Le texte complet doit être déposé avant le 31 octobre 2018 18h, heure de Paris
4. Pour valider sa participation au Concours, le Participant doit publier son texte et accepter le règlement.

Planning :

28 juin 2018 : ouverture du dépôt de manuscrits

31 octobre 2018 : fin du dépôt de manuscrits

3 décembre 2018 : désignation des lauréats

Les ouvrages lauréats seront publiés dans un délai de 4 à 24 mois après la désignation du lauréat, sous réserve du respect de ses obligations par le lauréat et de l'acceptation par l'Organisateur.

Les participations par courrier ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide. Si le Participant ne peut pas publier son texte sur le Site, il peut l'envoyer par mail à l'adresse concours@librinova.com avant le 31 octobre 2018 18h.

Le concours est limité à un manuscrit par Participant (même nom, même adresse).

Chaque participant garantit que le Manuscrit soumis est constitué de textes originaux, qui ne portent pas atteinte aux droits de tiers (tels que, notamment, le droit d'auteur ou le droit au respect de la vie privée). Chaque participant garantit aussi que le Manuscrit qu'il soumet au concours n'est pas déjà l'objet d'un contrat, notamment un contrat d'édition papier et/ou un contrat d'édition numérique, un contrat d'option, et/ou un contrat d'adaptation audiovisuelle, et qu'il n'est pas couvert par un droit de préférence, notamment vis-à-vis d'un éditeur.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout Manuscrit ne répondant pas à ces critères, ou qui serait contraire aux lois en vigueur ; sera notamment refusé, tout texte à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux, xénophobe ou raciste à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales pédophile ou portant atteinte aux mineurs, constituant une contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle ou encore portant atteinte à la vie privée et/ou au droit à l'image des tiers.

Dès le moment où il a déposé son Manuscrit sur la plate-forme, chaque participant s'engage à ne pas proposer son Manuscrit à des tiers (éditeur, producteur, etc.) et à ne pas en négocier les droits (fût-ce sous forme d'option), pendant toute la durée du concours et ce, jusqu'à la désignation des lauréats.

Dès que les lauréats auront été désignés, les participants autres que les lauréats recouvreront l'intégralité de leurs droits sur le Manuscrit, et pourront en proposer l'exploitation littéraire ou audiovisuelle à toute personne qu'ils souhaitent.

Les lauréats s'engagent à ne pas proposer leurs Manuscrits à des tiers et à ne pas en négocier les droits jusqu'à la désignation du gagnant et tant que les négociations sont en cours avec les Editions JC Lattès.

Article 4: Sélection par le jury et attribution du prix

Après la date limite de dépôt des Manuscrits sur la plateforme <http://prix-emoi.librinova.com/concours/prix-romanciere>, le jury sélectionnera 3 Manuscrits qui répondront aux critères suivants :

- L'originalité des textes composant le Manuscrit
- Le style de l'auteur
- Le ton du roman
- L'adéquation à la collection & moi
- La qualité littéraire

Le jury sera composé de :

- o L'équipe éditoriale et marketing des Editions JC Lattès, 3 personnes

- L'équipe éditoriale et marketing de Librinova, 2 personnes

Le jury se réunira entre le 1^{er} novembre et le 2 décembre pour sélectionner les 3 Manuscrits lauréats. Les membres des jurys choisiront les lauréats sur la base d'une grille de notation des textes qui leur sera fournie, en fonction des critères cités ci-dessus. Cette grille de notation sera anonyme : elle ne mentionnera pas les noms, prénoms et pseudonymes des participants. Le classement parmi les 3 lauréats sera déterminé en fonction des notes données par le jury, étant entendu que le 1^{er} prix sera remporté par le lauréat qui aura obtenu la meilleure note.

Il est expressément entendu et accepté par les participants que les Editions JC Lattès se réservent le droit de ne désigner aucun finaliste ou aucun gagnant dans l'hypothèse où aucun manuscrit ne remplirait les critères d'appréciation et d'acceptation requis et mentionné ci-dessus (ton du texte, cible visée, positionnement éditorial, qualité littéraire, etc.). Le cas échéant, les Editions JC Lattès pourront librement décider de ne publier aucun des manuscrits réalisés par les participants au jeu concours, ce que les participants acceptent expressément, la responsabilité de l'Organisateur ou des membres du jury ne pouvant en aucun cas être mise en cause à cet égard.

Article 5 : Description des prix

Le concours est doté de 3 prix.

1^{er} prix

Le 1^{er} prix sera mis en relation avec les Editions JC Lattès. Sous réserve de l'acceptation définitive du roman par l'Editeur, le lauréat se verra proposer un contrat d'édition dans la collection &moi avec une publication en livre papier et/ou en livre numérique à paraître dans un délai de 4 à 24 mois après la désignation du lauréat. Il est entendu qu'à défaut pour le participant et les Editions JC Lattès de parvenir à un accord négocié de bonne foi quant aux conditions dudit contrat d'édition, il appartiendra discrétionnairement à l'Organisateur de désigner un autre lauréat.

Il est d'ores et déjà prévu que seront cédés dans le contrat d'édition l'ensemble des droits de reproduction et de représentation sur tout support et notamment papier et/ou numérique et tous les droits annexes tels que les droits de traduction, les droits de merchandising, les droits d'exploitation en livre-audio ainsi que les droits d'adaptation audiovisuelle, cession consentie aux Editions JC Lattès pour la durée de la propriété littéraire et artistique et moyennant une rémunération à négocier avec l'auteur.

Il est également précisé que dans le cas où le Manuscrit serait co-écrit, un contrat d'édition sera proposé et signé avec chacun des co-auteurs.

Le gagnant bénéficiera avant la publication de son roman d'un travail d'édition de son texte avec les éditeurs de la collection &moi. A ce titre, le gagnant s'engage expressément à collaborer activement avec l'équipe éditoriale &moi dans les travaux préalables à l'édition de son roman afin que la publication de celui-ci se fasse dans les meilleures conditions.

2^{ème} prix

Le deuxième prix remportera le lot « Pack publication numérique » délivré par le partenaire Librinova, comprenant notamment :

- La création du livre numérique correspondant à son Manuscrit aux formats ePub, PDF et Mobipocket la diffusion sur plus de 200 librairies en ligne pendant 1 an (valeur : 75€), l'attribution d'un EAN/ ISBN
- Le suivi des ventes quotidiennes pendant 6 mois (valeur : 90€)
- la création de la couverture de son livre (valeur : 300€)

La description de ce lot est donnée à titre indicatif, les prestations comprises dans le cadre de ce lot pourront être redéfinies par Librinova sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être invoquée. Il appartiendra au lauréat de vérifier le contenu précis de la prestation proposée après avoir été contacté par Librinova. Afin de bénéficier du lot, le lauréat devra accepter de se soumettre aux conditions

contractuelles spécifiques du partenaire, notamment et à titre non limitatif en termes de durée de contrat.

3^{ème} prix

Le troisième prix remportera le lot « Pack publication numérique » délivré par le partenaire Librinova, comprenant notamment :

- La création du livre numérique correspondant à son Manuscrit aux formats ePub, PDF et Mobipocket, la diffusion sur plus de 200 librairies en ligne pendant 1 an (valeur : 75€), l'attribution d'un EAN/ ISBN
- Le suivi des ventes quotidiennes pendant 6 mois (valeur : 90€)

La description de ce lot est donnée à titre indicatif, les prestations comprises dans le cadre de ce lot pourront être redéfinies par Librinova sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être invoquée. Il appartiendra au lauréat de vérifier le contenu précis de la prestation proposée après avoir été contacté par Librinova. Afin de bénéficier du lot, le lauréat devra accepter de se soumettre aux conditions contractuelles spécifiques du partenaire, notamment et à titre non limitatif en termes de durée de contrat.

Ces prix sont incessibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou toute autre forme de contrepartie.

Article 6 : Information des finalistes et du(es) lauréat(s)

Les lauréats du jeu concours seront informés par l'Organisateur pour le 1^e prix et par le partenaire Librinova pour le 2^{ème} et 3^{ème} prix, par mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription. Ils seront contactés dans un délai d'une semaine à compter de la désignation par le jury des candidats, et au plus tard le 10 décembre.

Les nom et prénom du lauréat du 1^{er} prix ainsi que le nom de son roman seront indiqués sur le site <http://prix-emoi.librinova.com/concours/prix-romanciere> une fois qu'il aura signé le contrat d'édition et le contrat d'adaptation audiovisuelle que lui auront proposé les Editions JC Lattès.

Les noms et prénoms des lauréats du 2^{ème} et 3^{ème} prix ainsi que les noms de leurs romans seront indiqués sur le site <http://prix-emoi.librinova.com/concours/prix-romanciere> une fois qu'ils auront accepté les conditions contractuelles de Librinova.

Article 7 : Information des non-lauréats

Les participants non lauréats seront prévenus que les prix ont été attribués par un bandeau d'information sur le site. Dès la désignation des lauréats, ils recouvreront l'intégralité de leurs droits sur leurs textes composant le Manuscrit, et pourront proposer ces textes à toute personne qu'ils souhaitent.

Article 8 : Autorisation d'utiliser les nom et prénom des participants

Chaque participant autorise l'Organisateur :

- à utiliser ses coordonnées (nom, prénom, adresse mail) s'il est désigné comme lauréat du concours
- et à mentionner son pseudonyme éventuel, ainsi que ses prénom et nom, sur le site <http://prix-emoi.librinova.com/concours/prix-romanciere>, ainsi que sur tous supports de communication numériques ou imprimés, afin de rendre compte des résultats du concours et de l'identité du gagnant. Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans après la désignation du lauréat du concours.
- à transmettre à son partenaire Librinova les coordonnées (nom, prénom, adresse mail) des 2^{ème} et 3^{ème} lauréats afin que ce dernier puisse les contacter pour la mise à disposition des prix ;

Article 9 : Données personnelles

Par la communication spontanée de ses données personnelles lors de son inscription au Jeu, le Participant consent à ce que ses données soient collectées et traitées par la Société Organisatrice en vue de la gestion de sa participation au Jeu. Ces données sont destinées à la Société Organisatrice : les éditions Jean-Claude

Lattès, dont le siège social est 17 rue Jacob, 75006 Paris, responsable du traitement, mais pourront éventuellement être transmises à ses partenaires et notamment Librinova ou prestataires techniques assurant l'envoi ou la mise à disposition des dotations. Elles pourront également être communiquées à toutes autorités judiciaires ou administratives compétentes qui en font la demande. En cas d'accord du participant ayant coché la case correspondante sur le formulaire d'inscription, les données collectées pourront par ailleurs être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice et le cas échéant, ses partenaires. La Société Organisatrice a désigné un Délégué à la protection des données personnelles, que le participant peut contacter à l'adresse suivante : A l'attention du DPO, 58 rue Jean Bleuzen, 92170 Vanves. Les Données Personnelles du participant seront supprimées dans un délai de trois ans après son dernier contact avec la Société Organisatrice.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles le concernant. Le Participant peut également s'opposer pour motif légitime à leur utilisation, limiter leur traitement et retirer son consentement à tout moment. Enfin, le Participant peut définir des directives relatives à la gestion de ses données personnelles après son décès. Le Participant, peut exercer l'ensemble de ces droits en adressant sa demande par voie électronique à l'adresse : contact@jclattes.fr ou par voie postale, à l'adresse : Editions JC Lattès, Concours & moi, 17 rue Jacob, 75006 Paris. Cette demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité du participant en cours de validité ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Jeu, le participant renonce à sa participation. Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 10 : Acceptation du concours

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant.

Article 11 : Responsabilités et exonérations

11.1 Réserves relatives aux dysfonctionnements techniques

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne pourra être directement ou indirectement tenu pour responsable notamment si les données relatives au formulaire de participation ou au courrier électronique de réponse à l'attestation de gain d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, texte illisible, etc.).

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique/numérique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des joueurs au concours se fait sous leur entière responsabilité. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de

connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au concours et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Concours, dans le cas où les serveurs informatiques du jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours. De façon plus générale, l'Organisateur se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au concours mais ne saurait être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs participant(s) ne parvenai(en)t à se connecter au Site et à participer au concours du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. L'Organisateur pourra aussi, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour et/ou de maintenance, interrompre l'accès au Site. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Les participants sont informés qu'en accédant au Site, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur et/ou tout autre appareil numérique.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur / la mémoire de son appareil numérique, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet hébergeant le Jeu et de participer à ce dernier. Pour plus d'informations, les participants sont invités à consulter la page sur les cookies du Site.

11.2 Réserves relatives à la remise des lots

Pour ce qui concerne l'attestation de gain, l'Organisateur ne peut être tenu responsable en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau Internet ou pour tout autre cas qui ne serait pas de son fait.

11.3 Réserves relatives aux lots

Les gagnants seront soumis aux conditions spécifiques appliquées le cas échéant par les partenaires de l'Organisateur, dont ils s'engagent à prendre connaissance et accepter les termes, sans pouvoir chercher à quelque titre que ce soit la responsabilité de l'Organisateur.

11.4. De manière générale, les participants renoncent à toutes réclamations liées à l'ensemble de ces faits.

L'Organisateur se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de reporter le concours, ou d'en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Tout avenant modificatif ou tout nouveau règlement fera l'objet d'une mise à jour sur le Site.

Article 12 : Réclamation et litige

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera résolue par les tribunaux français compétents, après tentative de conciliation.